

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3404

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux de maintenance et petits travaux sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Revêtement en pierre - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Goux

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benlkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palleja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3404**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Travaux de maintenance et petits travaux sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Revêtement en pierre - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'entretien de ses immeubles bâtis et non bâtis, la Communauté urbaine de Lyon est amenée à faire réaliser des travaux de réparation ou de rénovation de revêtements en pierre sur bâtiment ou au sol. Ces prestations ne peuvent être réalisées que par des entreprises possédant la technicité requise pour la taille et la pose de pierres.

Ces prestations feraient l'objet d'un accord-cadre multi-attributaires passé avec 4 entreprises, sans engagement de commande et conclu pour une période de 4 ans. Les titulaires de l'accord cadre seraient ensuite remis en concurrence lors de la survenance du besoin.

L'estimation du montant global de l'accord-cadre (tous attributaires confondus), en valeur est de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de l'accord-cadre relatif aux travaux de maintenance et petits travaux sur biens immobiliers de la Communauté urbaine - revêtement en pierre.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 9 novembre 2012, a classé les offres et choisi celle des entreprises :

- Comte,
- Deluermoz,
- Maïa Sonnier,
- groupement Coiro/UTPM.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre de travaux d'une durée ferme de 4 ans, sans engagement de commande pour les travaux de maintenance et petits travaux sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - revêtement en pierre et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises :

- Comte,
- Deluermoz,
- Maïa Sonnier,
- groupement Coiro/UTPM.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire aux budgets principal et annexes - exercices 2013 et suivants, en section de fonctionnement ou d'investissement selon la nature et la destination des travaux réalisés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.